

INSTRUCTION PERMANENTE D'EXECUTION D'UN ORDRE PAIEMENT

Le présent document annule et remplace l'éventuel ordre permanent établi précédemment au profit du même bénéficiaire

Adressée à : (1)
(adresse de votre banque)

.....
.....

Donneur d'ordre : BALKWILL J.
Av. Brigade Piron 35
1080 BRUXELLES

Compte n°..... (1)

Bénéficiaire : LEO
c/o Lamy Belgium S.A.
Av. Charles Quint 515 Keizer Karellaan
B-1082 Bruxelles - Brussel

Compte BE19 0682 1970 3512 GKCCBEBB

Montant : 170.57 €

Communication structurée : +++000/0013/65575+++

Afin que la comptabilisation de vos paiements puisse se faire correctement, nous vous prions de renseigner EXCLUSIVEMENT ce numéro de communication.

Périodicité : Jusqu'à nouvel ordre, mensuelle à partir de ce jour de façon à ce que le paiement parvienne au crédit du bénéficiaire au plus tard pour le **05 de chaque mois.**
A exécuter pour la première fois, pour créditer le compte du bénéficiaire le 05/09/2015

Lu et approuvé, le

Signature :